

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATION

CENTRE SOCIAL ESCAL

Conseil d'Administration

Séance du 20 juillet 2026 à 18 h 30

Délibération n°2026/07/10

Date de la convocation	09 juillet 2026
Nombre de membres titulaires en exercice	26
Nombre de membres titulaires présents	12
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres avec voix délibérative présents	12
Nombre de membres avec voix délibérative absents et représentés	8
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	1
Nombre de membres sans voix délibérative présents	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	5
Nombre de membres suppléants en exercice	04
Nombre de membres suppléants présents	00

Membres avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

Mesdames Patricia POUBLANC et Céline ROSZCZKA ;
Messieurs Denis CANTIER, Benoit MOULIN, Rémi NICOLAS et Éric PEREDES ;

Collège des familles et associations :

Mesdames Carmen GASQUET, Eva GRANDJEAN, Monique SAEZ et Thérèse TONNOT
Messieurs Thomas GILLES et René GUEDJ

Membres sans voix délibérative présents :

Mesdames Bernadette FERCAK (Mairie de Saint-Gervasy), et Isabelle LAFORGUE (Mairie de Cabrières)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

Mesdames Frédérique CONDET (pouvoir à Monsieur CANTIER), Florence LIMONES (pouvoir à Monsieur Benoît MOULIN), Madame Annie GERMIN (pouvoir à Madame Patricia POUBLANC) et Martine REARD (pouvoir à Monsieur Rémi NICOLAS) ;
Monsieur Frédéric COURRENT (pouvoir à Madame ROSZCZKA) ;

Collège des familles et associations :

Mesdames Béatrice DRASOULANT (pouvoir à Monsieur GILLES) et Josiane ROTY (pouvoir à Madame TONNOT)
Monsieur FIORINI (pouvoir à Madame Eva GRANDJEAN)

Collège de personnes publiques qualifiées :

Madame Laila ACHKAR

Membres sans voix délibérative présents :

Mesdames Bernadette FERCAK (Saint-Gervasy) et Isabelle LAFORGUE (Cabrières)

Membres sans voix délibérative absents, excusés et représentés :

Madame Florence FERRAN-SOYER (CAF du Gard, excusée)
Messieurs Richard ARNAUD, Yannick ODIARD, Cédric PLUVINAGE, et Christophe ZARAGOZA

Secrétaire de séance : M. Denis CANTIER

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

ACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF « CENTRE SOCIAL ESCAL »

Rapportrice : *Celine ROSZCZKA*

1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2024/06/01 du Conseil Municipal en date du 5 juin 2024 approuvant la création, au 6 juin 2024 d'un établissement public à caractère administratif nommé « Centre Social ESCAL » régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, chargé de porter le projet en matière d'animation sociale de Marguerittes, modifiée le 9 juillet 2025 ;

VU la délibération 2024/12-11-/01 du 11 décembre 2024, fixant les tarifs de l'EPA Centre Social ESCAL, modifiée le 9 juillet 2025 (délibération n°2025/07/07) et le 2 octobre 2025 (délibération n°2025/10/06) ;

VU la délibération de la ville de Marguerittes n°2025/09/04 du 3 septembre 2025, fixant les modalités de refacturation des repas ;

VU l'ensemble des éléments règlementaires issus de la dernière délibération sur les tarifs ;

VU le débat d'orientation budgétaire 2026 ;

VU le vote du Budget Prévisionnel 2026 ;

VU la délibération 2026/06/03 du 4 juin 2026 fixant les tarifs transitoires de l'été concernant les semaines de vacances ALSH Mas Praden, des Bases Fixes et du Club Ados ;

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL » d'actualiser cette grille tarifaire pour un fonctionnement optimal de ses activités ;

CONSIDERANT les tarifs pratiqués par les communes aux alentours ;

CONSIDERANT le travail de réflexion amorcé par le groupe de travail dédié.

2. Éléments de contexte

Il est proposé d'aligner les tarifs de l'ALSH Mercredis du Mas Praden (journée, ½ journée sans repas, ½ journée avec repas) de manière proportionnelle sur celui du tarif semaine de vacances ALSH (soit 1/5 du tarif de la semaine par jour), qui sera applicable au 1^{er} septembre 2026.

Familles Marguerittoises :

Niveau QF	Tarifs journée mercredi	Tarifs ½ journée avec repas	Tarifs ½ journée sans repas
Bas QF < 650 €	13,00 €	11,50 €	9,00 €
Moy 651 < QF < 920 €	14,00 €	12,50 €	9,50 €
Moy + 921 < QF < 1260 €	15,00 €	13,50 €	10,00 €
Haut QF > 1261 €	16,00 €	14,50 €	10,50 €

Familles communes conventionnées :

Niveau QF	Tarifs journée mercredi	Tarifs ½ journée avec repas	Tarifs ½ journée sans repas
Bas QF < 650 €	32,75 €	28,50 €	18,50 €
Moy 651 < QF < 920 €	33,75 €	29,50 €	19,00 €
Moy + 921 < QF < 1260 €	34,75 €	30,50 €	19,50 €
Haut QF > 1261 €	35,75 €	31,50 €	20,00 €

Familles communes non conventionnées :

Niveau QF	Tarifs journée mercredi	Tarifs ½ journée avec repas	Tarifs ½ journée sans repas
Bas QF < 650 €	32,75 €	28,50 €	18,50 €
Moy 651 < QF < 920 €	33,75 €	29,50 €	19,00 €
Moy + 921 < QF < 1260 €	34,75 €	30,50 €	19,50 €
Haut QF > 1261 €	35,75 €	31,50 €	20,00 €

4. Décisions

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : **APPROUVE** les modifications de tarifs de l'ALSH Mercredis du Mas Praden de l'EPA *Centre Social ESCAL* ;

Article 2 : **APPROUVE** la mise en œuvre de la nouvelle tarification à compter du mercredi 2 septembre 2026 ;

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

5. Annexes

- ✓ Tableau des tarifs mis à jour
- ✓ Diaporama de présentation

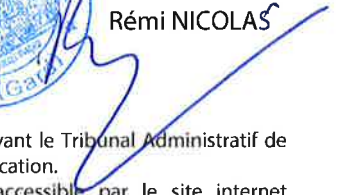
Le Secrétaire de séance

Denis CANTIER



Président de Séance

Rémi NICOLAS



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Remi NICOLAS
Président du Centre Social ESCAL



CENTRE SOCIAL ESCAL

Proposition tarifaire

ALSH Mercredis rentrée scolaire 2026

Conseil d'Administration · 20 juillet 2026



ESCAL

ALSH DU MAS PRADEN — Mercredis

Tarifs Marguerittois

Niveau QF	Tarifs semaine vacances	Tarifs journée mercredi	Reste à charge pour les familles	Tarifs ½ journée avec repas	Reste à charge pour les familles	Tarifs ½ journée sans repas	Reste à charge pour les familles
Bas QF < 650 €	65,00 €	13,00 €	7,50 €	11,50 €	8,75 €	9,00 €	6,25 €
Moy 651 < QF < 920 €	70,00 €	14,00 €	9,50 €	12,50 €	10,25 €	9,50 €	7,25 €
Moy + 921 < QF < 1260 €	75,00 €	15,00 €	11,50 €	13,50 €	11,75 €	10,00 €	8,25 €
Haut QF > 1261 €	80,00 €	16,00 €	16,00 €	14,50 €	14,50 €	10,50 €	10,50 €

+3,50 € par jour

Le groupe de travail a constaté que les tarifs des communes aux alentours pratiquent des tarifs plus élevés de 3 € à 3.50 € par jour que ceux que proposent actuellement le Centre Social.

Pourquoi cette hausse ?

- Pour s'aligner sur les tarifs de l'été de manière proportionnelle,
- Hausse uniforme de +3,50 €

Le groupe de travail a constaté que les tarifs des communes aux alentours pratiquent des tarifs plus élevés de 3 € à 3.50 € par jour que ceux que proposent actuellement le Centre Social.

ALSH DU MAS PRADEN — Mercredis

Tarifs conventionnés – Bezouze, Cabrières et Lédénon

Niveau QF	Tarifs semaine vacances	Tarifs journée mercredi	Reste à charge pour les familles	Tarifs ½ journée avec repas	Reste à charge pour les familles	Tarifs ½ journée sans repas	Reste à charge pour les familles
Bas QF < 650 €	163,75 €	32,75 €	9,00 €	28,50 €	9,50 €	18,50 €	7,00 €
Moy 651 < QF < 920 €	168,75 €	33,75 €	11,00 €	29,50 €	11,00 €	19,00 €	8,00 €
Moy + 921 < QF < 1260 €	173,75 €	34,75 €	13,00 €	30,50 €	12,50 €	19,50 €	9,00 €
Haut QF > 1261 €	178,75 €	35,75 €	16,00 €	31,50 €	14,50 €	20,00 €	10,50 €

+3,50 € par jour

Le groupe de travail a constaté que les tarifs des communes aux alentours pratiquent des tarifs plus élevés de 3 € à 3.50 € par jour que ceux que proposent actuellement le Centre Social.

Pourquoi cette hausse ?

- Pour s'aligner sur les tarifs de l'été de manière proportionnelle,
- Hausse uniforme de +3,50 €
- Prise en charge par les communes de Bezouze, Cabrières et Lédénon :
 - de 19,75 € par jour
 - de 17,00 € par ½ journée avec repas
 - de 9,50 € par ½ journée sans repas
- Reste à charge légèrement supérieur car pas d'aides CCAS

ALSH DU MAS PRADEN — Mercredis

Tarifs non conventionnés

Niveau QF	Tarifs semaine vacances	Tarifs journée mercredi	Reste à charge pour les familles	Tarifs ½ journée avec repas	Reste à charge pour les familles	Tarifs ½ journée sans repas	Reste à charge pour les familles
Bas QF < 650 €	163,75 €	32,75 €	32,75 €	28,50 €	28,50 €	18,50 €	18,50 €
Moy 651 < QF < 920 €	168,75 €	33,75 €	33,75 €	29,50 €	29,50 €	19,00 €	19,00 €
Moy + 921 < QF < 1260 €	173,75 €	34,75 €	34,75 €	30,50 €	30,50 €	19,50 €	19,50 €
Haut QF > 1261 €	178,75 €	35,75 €	35,75 €	31,50 €	31,50 €	20,00 €	20,00 €

+3,50 € par jour

Le groupe de travail a constaté que les tarifs des communes aux alentours pratiquent des tarifs plus élevés de 3 € à 3.50 € par jour que ceux que proposent actuellement le Centre Social.

Pourquoi cette hausse ?

- Pour s'aligner sur les tarifs de l'été de manière proportionnelle,
- Hausse uniforme de +3,50 €

DÉLIBÉRATION

Adoption de la grille tarifaire

ALSH Mercredis rentrée scolaire 2026

Le Conseil d'Administration est invité à se prononcer sur la proposition tarifaire présentée.

